

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 1^{er} au 14 juillet 2026

1 Actualités européennes

- [Consolider le secteur de l'élevage durable](#)
- [Euro numérique : les députés européens sont prêts à commencer les négociations](#)
- [Prix des engrais : les députés européens votent en faveur d'aides pour les agriculteurs](#)
- [Les députés européens renforcent le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

27 juillet 2026	Conseil « Affaires économiques et financières » (BUDGET)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
-----------------	--	--

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement \(UE\) 2021/2115 en ce qui concerne un type spécifique d'intervention visant à fournir un soutien temporaire exceptionnel au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural \(Feader\) et la possibilité d'ajuster les dotations destinées aux paiements directs pour l'année civile 2027, ainsi que le règlement \(UE\) 2021/2116 en ce qui concerne des règles plus flexibles relatives au versement d'avances en réponse à la hausse des prix des engrais due à la crise au Moyen-Orient](#)

Pour la deuxième fois en moins de cinq ans, le monde et l'Europe assistent à une forte hausse du prix des engrais minéraux. En 2022, la Commission européenne a présenté une communication visant à « Garantir la disponibilité et le caractère abordable des engrais », qui prévoit des mesures immédiates à cette fin. La persistance, depuis lors, de prix élevés et de difficultés structurelles a conduit la Commission à annoncer un plan d'action sur les engrais dans la communication relative à RESourceEU afin d'aider les agriculteurs confrontés à des problèmes de liquidités en raison des prix élevés des engrais. Dans le cadre d'un train de mesures ciblé relevant de la PAC, la Commission européenne propose de modifier les règlements (UE) 2021/2115 et (UE) 2021/2116 afin d'introduire un nouveau type d'intervention dans le cadre des plans stratégiques relevant de la politique agricole commune (PAC), la possibilité d'ajuster le niveau des paiements directs au cours de l'année civile 2027 et la possibilité de verser des avances aux bénéficiaires pour les paiements directs avant le 16 octobre 2026.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 7 septembre 2026.

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Code de réseau sur les exigences applicables au raccordement au réseau des producteurs — révision

Les codes de réseau sur les exigences applicables au raccordement au réseau des producteurs et sur le raccordement des réseaux de distribution et des installations de consommation sont des règles contraignantes qui définissent les conditions nécessaires pour pouvoir se raccorder à un réseau électrique. Ils sont essentiels pour assurer la sécurité de fonctionnement du système et l'efficacité du réseau électrique de l'UE.

Cette initiative actualisera et pérennisera le code de réseau afin de soutenir davantage le réseau électrique de l'UE, en tenant compte d'évolutions récentes telles que le déploiement accru des énergies renouvelables, l'électromobilité et le stockage sur batteries.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 25 août 2026.

5 Cours des comptes

- Rapport spécial 15/2026: Soutien de la politique de cohésion à l'emploi des jeunes – L'Union européenne est au travail, mais garantir des emplois durables aux jeunes demande de nouveaux efforts

Favoriser l'accès des jeunes à un emploi durable a constitué l'un des principaux défis en matière d'emploi pour de nombreux États membres de l'Union européenne au cours des dix dernières années. Pour relever ce défi, l'Union européenne a mis en place un cadre stratégique et mobilisé environ 25 milliards d'euros au titre de la politique de cohésion depuis 2014. La Cour des comptes a constaté qu'un large éventail de mesures financées par l'Union européenne soutenaient l'emploi des jeunes dans les États membres, mais qu'elles ne ciblèrent pas l'insertion durable sur le marché du travail. En outre, il existe peu d'informations sur leurs effets à long terme. Les jeunes inactifs doivent surmonter de nombreux obstacles pour pouvoir entrer sur le marché du travail et restent difficiles à atteindre. La Cour des comptes recommande de renforcer le suivi et l'évaluation des financements de la politique de cohésion en faveur de l'emploi des jeunes, d'améliorer l'efficacité des incitations à l'embauche et de fournir un soutien plus ciblé aux jeunes inactifs.

- Rapport spécial 20/2026: Améliorer l'efficacité énergétique des maisons privées avec le RRF – Large soutien financier, mais faiblesses dans les fondations

Un quart de la consommation d'énergie dans l'Union européenne provient de bâtiments résidentiels. La facilité de relance et de résilience a alloué €43 milliards à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ces bâtiments et à la réduction de la consommation d'énergie. Le travail de la Cour des comptes a permis de cerner les lacunes dans la mise en place des mesures, qui ne ciblèrent pas directement les rénovations profondes. La Cour des comptes a également constaté des retards dans la mise en œuvre et des faiblesses dans le suivi de la performance des mesures. L'information sur les économies d'énergie n'était pas fiable, comparable ou suffisamment détaillée et le rapport coût-efficacité des rénovations de bâtiments n'a pas été suivi. Les recommandations de la Cour des comptes visent à

améliorer le ciblage des mesures de rénovation, la fiabilité des économies d'énergie déclarées et l'évaluation des résultats et du rapport coût-efficacité des mesures.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer.